



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la salle des Fêtes, à 18h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

### **Etaient présents :**

#### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle de CRECY, Mme Nassera HAMZA, Mme Béatrice de LAVALETTE, Mme Florence de SEPTENVILLE, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Sandrine du MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Amirouche LAIDI

#### *- Conseillers municipaux -*

Mme Cécile GUILLOU, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Sophie de LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, M. Xavier IACOVELLI, Mme Safia EL-BAKKALI, M. Nicola D'ASTA, M. Pascal GENTIL, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Valéry BARNY

Formant la majorité des membres en exercice.

### **Absents représentés :**

#### *- Adjoint -*

M. Vianney RASKIN à M. Guillaume BOUDY, M. Yoann LAMARQUE à Mme Isabelle de CRECY, M. Pierre PERRET à Mme Muriel RICHARD, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO à M. Fabrice BULTEAU

#### *- Conseillers municipaux -*

M. Stéphane PERRIN-BIDAN à Mme Sandrine du MESNIL, M. Thomas KLEIN à Mme Nassera HAMZA, Mme Véronique RONDOT à Mme Florence de SEPTENVILLE, M. Yves LAURENT à M. Louis-Michel BONNE, Mme Olfa COUSSEAU à Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL à M. Yohann CORVIS, M. Loïc DEGNY à Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

### **Absent non-représenté :**

#### *- Conseillers municipaux -*

Mme Julie TESTUD

### **Secrétaire :**

Mme Sandrine du MESNIL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2022-104 Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une parcelle située 6 rue des Moulineaux.**

**- Conseil Municipal du 14 décembre 2022 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et L2141-1,

Considérant que la Ville est propriétaire de la parcelle Z 218 relevant du domaine public communal, mais inutilisée par le public depuis plusieurs décennies et séparée du trottoir par une clôture,

Considérant que cet espace est de fait exploité par la société « les laboratoires Servier »,

Considérant le souhait de la Ville de ne pas donner à cette parcelle cadastrée « Z 218 » une nouvelle affectation à l'usage direct du public,

Considérant la nécessité de constater la désaffectation de la partie du terrain pour permettre le déclassement du domaine public,

Sur rapport de Monsieur Fabrice Bulteau, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE  
Nombre de pour : 40  
Nombre d'abstentions : 2  
M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL  
Nombre de pouvoirs : 11  
Des membres présents ou représentés,  
Décide,**

**Article 1<sup>er</sup>.** de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section Z numéro 218 de 85 m<sup>2</sup>,

**Article 2.** de prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle Z 218 pour une incorporation au domaine privé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Guillaume BOUDY  
Maire de Suresnes